

DEC141257DR03

**Décision portant nomination de Mme Isabelle Vassias-Jossic aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau et nommant Mme Geneviève Almouzni en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 20 février 2014 ;

Considérant que Mme Isabelle Vassias-Jossic a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Paris A du CNRS du 25 au 27 avril 2000 et du 23 au 25 mai 2000,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Isabelle Vassias-Jossic, IE1, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Mme Isabelle Vassias-Jossic exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Isabelle Vassias-Jossic est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

La directrice de l'unité  
Geneviève Almouzni

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)